



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

Original : anglais  
Septembre 2006

## RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES

Paris, 19-22 septembre 2006

Une réunion de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales (la Commission scientifique) s'est tenue au siège de l'OIE à Paris (France), du 19 au 22 septembre 2006. Le Docteur Gideon Brückner, chef du Service scientifique et technique, a accueilli les participants et présenté l'ordre du jour. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a ouvert la séance et expliqué l'importance des points inscrits à l'ordre du jour pour les Pays Membres.

La liste des participants et l'ordre du jour figurent respectivement dans les Annexes I et II.

La réunion a été présidée le 19 septembre par le vice-président de la Commission scientifique, le Docteur Alejandro Schudel, et du 20 au 22 septembre par le Professeur Vincenzo Caporale, président de cette Commission. Le Docteur P. Willeberg a été nommé rapporteur.

La Commission a approuvé l'ordre du jour après y avoir ajouté une demande d'évaluation des commentaires des Pays Membres sur le chapitre révisé du *Code terrestre* relatif à la brucellose.

### 1. Rapport de la réunion du Bureau de la Commission scientifique : 3–4 juillet 2006

La Commission a pris acte du rapport de la réunion du Bureau de la Commission scientifique qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2006.

### 2. Rapports des groupes ad hoc

#### • Groupe ad hoc sur l'épidémiologie, 5–8 septembre 2006

La Commission a examiné le rapport du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie (Annexe III) et a approuvé les recommandations visant à modifier le chapitre 2.2.10 sur la fièvre aphteuse dans le *Code terrestre*, conformément à la Résolution n°XXX adoptée par le Comité international lors de la 74<sup>e</sup> Session générale. Par cette résolution, il est demandé à la Commission scientifique d'étudier et de proposer des changements éventuels aux conditions actuellement stipulées dans le *Code terrestre*, afin d'accélérer la procédure de recouvrement du statut indemne de fièvre aphteuse, pour un pays ou une zone, en cas de survenue d'un foyer limité. La Commission a félicité le Groupe ad hoc qui suggère d'introduire le concept de « zone de confinement » pour tenter de répondre aux nécessités exprimées dans la Résolution n°XXX. Elle a toutefois conclu que cette proposition n'est applicable que si l'éradication de l'infection est une condition préalable obligatoire pour l'établissement d'une « zone de confinement ». Le paragraphe c) de l'article 2.2.10.6 proposé doit donc être modifié pour introduire cette obligation. La Commission a recommandé que la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code) discute de ce concept lors de sa réunion d'octobre 2007 et qu'elle diffuse aux Pays Membres pour commentaires le texte correspondant proposé. La Commission scientifique évaluera ces commentaires pour présentation lors de la 75<sup>e</sup> Session générale du Comité international.

La Commission a également approuvé les modifications suggérées pour le chapitre 2.2.10 en vue de préciser clairement les informations demandées aux Pays Membres dans leur déclaration annuelle à l'OIE confirmant le maintien du statut indemne d'encéphalopathie spongiforme bovine, de peste bovine, de péripneumonie contagieuse bovine ou de fièvre aphteuse.

- **Groupe ad hoc sur les zoonoses émergentes, mars 2006**

La Commission a examiné le rapport du Groupe ad hoc sur les zoonoses émergentes (Annexe IV) et a conclu que les zoonoses constituent une priorité, notamment pour l'élaboration des normes sur les maladies animales qui ont un lien avec la prévention des maladies humaines transmises par la chaîne alimentaire. Une distinction claire doit par ailleurs être établie, en termes de définition et d'importance, entre les zoonoses émergentes et les maladies zoonotiques connues et existantes. La Commission a exprimé sa crainte d'une duplication éventuelle des efforts au sein des groupes ad hoc et des groupes de travail existants concernant les problèmes liés aux zoonoses. Elle demande que le Directeur général envisage de réexaminer la mission et le mandat des groupes ad hoc et des groupes de travail afin d'éviter ou de limiter au maximum les travaux faisant double emploi. La Commission n'approuve pas la recommandation du Groupe ad hoc qui propose que les Pays Membres créent des points de contact nationaux pour assurer une coordination sur les zoonoses émergentes. Elle demande que tout changement suggéré dans l'étendue et le champ de la mission du Groupe ad hoc lui soit préalablement soumis.

### **3. Examen des questions soumises à la Commission scientifique par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres**

La Commission a examiné les questions qui lui ont été soumises pour commentaires par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, entre autres les points suivants :

- *Chapitre 2.2.10 (fièvre aphteuse)*. Les observations formulées par la Commission en réponse aux questions soulevées par les Pays Membres ont été transmises à la Commission du Code.
- *Chapitre 2.3.1 (brucellose bovine)*. Lors de l'examen des commentaires détaillés des Pays Membres, la Commission a eu quelque difficulté à comprendre le fondement scientifique de certaines remarques. Elle a recommandé que le projet de chapitre et les commentaires des Pays Membres soient transmis pour évaluation au Groupe ad hoc sur la brucellose. Une réunion du Groupe ad hoc d'experts est prévue les 8 et 9 février 2007. La Commission informera comme il convient la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres après avoir examiné les conclusions et recommandations qui ressortiront de la réunion du Groupe ad hoc en février 2007.
- *Chapitre 2.2.13 (fièvre catarrhale du mouton)*. La Commission a approuvé les commentaires du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie (Annexe III). Elle a cependant noté que l'Article 2.2.13.5 concernant l'importation d'animaux vivants, de semence et d'embryons/ovules donne la possibilité aux pays importateurs de prendre leurs décisions d'importation ou de transit au terme d'une analyse de risque. Il pourrait en résulter que même si les exigences relatives à l'exportation de ces marchandises sont satisfaites, leur importation pourrait être refusée. La Commission a conclu que cette exigence n'est pas justifiée dans le contexte du *Code terrestre* et qu'elle n'est pas scientifiquement fondée. La Commission propose la suppression de l'Article 2.2.13.5.
- *Chapitre 1.3.5 (zonage et compartimentation)*. La Commission considère que le chapitre actuel, approuvé par le Comité international, doit rester inchangé et que des lignes directrices doivent être élaborées en vue de l'application pratique de ce texte. La Commission recommande qu'il soit demandé au Groupe ad hoc sur l'épidémiologie d'utiliser comme schéma directeur le document d'information sur la *compartimentation* publié dans le *Bulletin* (2006-2) en vue de rédiger une annexe du *Code terrestre* contenant des lignes directrices sur la compartimentation. Ce texte devrait pouvoir être examiné par la Commission scientifique lors de sa réunion de février 2007, puis par la Commission du Code.

### **4. Discussion sur le programme d'activités du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages**

À la suite d'une décision prise par le Bureau de la Commission scientifique lors de sa réunion de juin 2006, un membre du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages a présenté à la Commission le programme d'activités du Groupe, avec ses axes prioritaires. La Commission apprécie la contribution importante fournie depuis plusieurs années aux Pays Membres par ce Groupe de travail. Elle recommande que le Groupe continue de collaborer étroitement avec la Commission scientifique et les autres groupes ad hoc pour les questions techniques

et scientifiques situées à l'interface entre les maladies des animaux sauvages et la protection ou la lutte contre les maladies des animaux domestiques. La Commission a vivement recommandé que le Groupe de travail étudie la possibilité d'intégration des données sur les maladies des animaux sauvages dans le système WAHIS de l'OIE pour les maladies figurant sur la liste, ainsi que la faisabilité d'une mise à jour interactive sur les zoonoses importantes, dont l'influenza aviaire, la rage, la tuberculose et la brucellose.

Il est demandé à la Commission des normes biologiques de considérer la nécessité d'une assistance pour la validation des tests de diagnostic permettant de reconnaître les maladies des animaux sauvages.

La Commission a recommandé que des experts du Groupe de travail soient invités à assister le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie pour élaborer des lignes directrices sur la surveillance des maladies des animaux sauvages.

#### **5. Demande d'un Pays Membre en vue de recouvrer son statut indemne de fièvre aphteuse**

La Commission a évalué la demande d'un Pays Membre en vue de recouvrer son statut indemne de fièvre aphteuse avec vaccination, à la suite de l'éclatement d'un foyer. Les informations figurant dans le dossier adressé par le Pays Membre ont été complétées par un exposé oral présenté à la Commission par une délégation du pays. Après un examen détaillé des informations disponibles, la Commission a demandé à la délégation de fournir des informations complémentaires pour être en mesure d'étudier la demande en toute connaissance de cause, dès que possible.

#### **6. Demande de révision du chapitre sur la peste bovine et des lignes directrices correspondantes sur la surveillance, dans le *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres***

La Commission a pris note des demandes écrites adressées par le directeur de l'UA-BIRA et le secrétariat du Programme global d'éradication de la peste bovine (GREP), de la FAO, qui souhaitent une révision du chapitre du *Code terrestre* sur la peste bovine et de l'annexe correspondante sur la surveillance, dans le sens d'une accélération de la procédure de reconnaissance des pays indemnes de la maladie. La Commission reconnaît que des progrès ont été réalisés en vue d'une éradication mondiale de la peste bovine et juge important de tenir compte de l'absence de manifestations cliniques dans les populations sensibles. Elle souligne l'existence possible de souches de lignée II dans la faune sauvage et estime nécessaire de suivre les résultats de l'utilisation des vaccins marqueurs tels que le vaccin contre la peste des petits ruminants. La Commission a recommandé la création d'un Groupe ad hoc d'experts pour traiter des aspects liés à l'utilisation des vaccins marqueurs dans la prophylaxie de la peste bovine chez les bovins, et pour revoir les exigences du *Code terrestre* et plus spécifiquement la procédure OIE d'obtention du statut indemne de peste bovine. Une réunion du Groupe ad hoc est prévue en novembre 2007.

#### **7. Réseau OIE/FAO des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse**

La Commission a pris note d'une demande du Directeur général en vue d'étendre le réseau actuel des Laboratoires de référence OIE/FAO pour la fièvre aphteuse et regrette que cette demande ne soit pas totalement en accord avec le mandat des Laboratoires de référence de l'OIE. La Commission est favorable à une réunion avec les acteurs concernés pour discuter de ces questions, formuler une procédure acceptable et définir un cadre pour les efforts de collaboration futurs en ce domaine.

La Commission suggère également qu'une procédure similaire soit initiée en urgence, en collaboration avec elle, afin de mettre en place un réseau de laboratoires de référence pour la fièvre catarrhale du mouton, suite à la propagation récente de la maladie qui touche désormais l'Europe.

#### **8. Manuel de l'OIE sur la surveillance de la santé animale**

Suite à la décision prise par le Bureau de la Commission, lors de sa réunion de juillet 2006, la Commission a recommandé que l'OIE recherche le soutien des Centres collaborateurs pour mettre en place une procédure d'élaboration d'un manuel sur la surveillance de la santé animale.

#### **9. Questions notifiées par le Bureau central de l'OIE**

*Conférences* : La Commission a pris note du programme de conférences scientifiques auxquelles participeront l'OIE et certains membres de la Commission. Les détails de ces conférences sont disponibles sur le site Web de l'OIE. La Commission a décidé de suggérer des points et des thèmes à envisager pour les conférences futures de l'OIE.

*Courrier aux Délégués de l'OIE sur l'évaluation des pays* : La Commission a pris note d'une lettre adressée par le Directeur général de l'OIE à tous les Pays Membres pour les informer des procédures et du calendrier d'examen des demandes des Pays Membres qui souhaitent obtenir un statut au regard d'une maladie animale.

*Site Web de l'OIE* : La Commission a noté les modifications apportées pour mettre à jour le site Web de l'OIE sur l'évaluation des pays et sur d'autres questions liées à ses travaux.

*Mission de l'OIE sur la fièvre aphteuse en Amérique du Sud* : Suite à une recommandation formulée par la Commission lors de sa réunion de mars 2006, le Directeur général a accepté qu'une mission conduite par le président de la Commission évalue la situation de la fièvre aphteuse dans certains pays d'Amérique du Sud, en décembre 2006.

*Développement de nouvelles technologies contre les maladies virales chez les animaux d'élevage* : La Commission a pris connaissance d'une demande adressée à son président en vue d'obtenir le soutien de l'OIE pour la recherche sur les résistances génétiques aux maladies animales. La Commission estime important de suivre les derniers développements dans ce nouveau domaine. Elle recommande que le Directeur général accorde le soutien de l'OIE et qu'il reconnaisse l'importance pour l'organisation de se tenir régulièrement informée les nouveaux développements.

## **10. Calendrier des réunions futures**

La Commission a confirmé le calendrier des prochaines réunions. Le Bureau se réunira du 30 janvier au 2 février 2007, et la Commission du 27 février au 2 mars 2007.

---

.../Annexes

**RÉUNION DE  
LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES**

**Paris 19-22 septembre 2006**

---

**Ordre du jour**

1. Adoption et finalisation de l'ordre du jour
  2. Rapport de la réunion du Bureau de la Commission scientifique : 3 – 4 juillet 2006
  3. Rapport du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie : 5 – 8 septembre 2006
  4. Examen des questions soumises à la Commission scientifique par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
  5. Discussion sur le programme d'activités du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages
  6. Demande de l'Argentine en vue d'être évaluée au regard de la fièvre aphteuse
  7. Demande de révision du chapitre sur la peste bovine et des lignes directrices correspondantes sur la surveillance, dans le *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres*
  8. Réseau OIE/FAO des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse
  9. Manuel de l'OIE sur la surveillance de la santé animale
  10. Questions notifiées par le Bureau central de l'OIE
    - a. Conférences
    - b. Courrier aux Délégués de l'OIE sur l'évaluation des pays
    - c. Site Web de l'OIE
    - d. Mission de l'OIE sur la fièvre aphteuse en Amérique du Sud
    - e. Demande de soutien pour les recherches de nouvelles technologies dans le domaine des maladies virales
-



RÉUNION DE  
LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES

Paris 19-22 septembre 2006

---

Liste des participants

**MEMBRES**

---

**Professeur Vincenzo Caporale** (*Président*)

Directeur  
Istituto Zooprofilattico Sperimentale  
dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale'  
Via Campo Boario  
64100 Teramo  
ITALIE  
Tél : (39.0861) 33 22 33  
Fax : (39.0861) 33 22 51  
direttore@izs.it

**Docteur Preben Willeberg**

(*Secrétaire général*)  
Administration vétérinaire et alimentaire  
danoise  
Mørkhøj Bygade 19  
DK-2860 Søborg  
DANEMARK  
Tél : (45) 3395 6000  
Fax : (45) 3967 5248  
pw@fvst.dk

**Professeur Salah Hammami**

Directeur général  
Institut national de recherche de vétérinaire  
20 rue Djebel Lakhdar  
La Rabta 1006  
Tunis  
TUNISIE  
Tél : (216-71) 561 070/ 562 602 / 564 321  
Fax : (216-71) 569 692  
hammami.salah@iresa.agrinet.tn

**Docteur Alejandro Schudel** (*Vice-Président*)

Chorlo 290 (Esq. Paraiso)  
Carilo (7167), Partido de Pinamar  
Provincia de Buenos Aires  
ARGENTINE  
Tél : (54-22) 54 57 27 46  
Fax : (54-22) 54 57 27 46  
alejandro.schudel@gmail.com

**Docteur Kenichi Sakamoto**

Responsable de la recherche sur les maladies  
exotiques  
National Institute of Animal Health (NIAH)  
6-20-1 Josui-honcho, Kodaira  
187 0022 Tokyo  
JAPON  
Tél : (81-423) 21 14 41  
Fax : (81-423) 25 51 22  
skenichi@affrc.go.jp

**PARTICIPANT INVITÉ**

---

**Professeur Marc Artois**

(*Membre du Groupe de travail de l'OIE sur les maladies animales*)  
École Nationale Vétérinaire de Lyon, Unité MIPIE1  
avenue Bourgelat,  
69280 Marcy l'Etoile FRANCE  
Tél : (33-4) 78 87 27 74  
Fax : (33-4) 78 87 27 74  
Courriel : m.artois@vet-lyon.fr

**BUREAU CENTRAL DE L'OIE**

---

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
Tél : 33 - (0)1 44 15 18 88  
Fax : 33 - (0)1 42 67 09 87  
Courriel : oie@oie.int

**Docteur Gideon Brückner**

Chef du Service scientifique et technique  
Courriel : g.bruckner@oie.int

**Mme le Docteur Elisabeth Erlacher-Vindel**

Adjointe au chef du Service scientifique et technique  
Courriel : e.erlacher-vindel@oie.int

**Mme le Docteur Christianne Brusckke**

Chef de projet, Service scientifique et technique  
Courriel : c.brusckke@oie.int

---





**RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ÉPIDÉMIOLOGIE**  
**Paris, 5-8 septembre 2006**

---

La réunion du Groupe ad hoc de l'OIE sur l'épidémiologie de la Commission scientifique pour les maladies animales s'est tenue au siège de l'OIE, à Paris, du 5 au 8 septembre 2006.

L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement dans les Annexes I et II.

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a accueilli le Groupe à l'OIE. Il a souligné l'importance des travaux du Groupe, au vu notamment de la Résolution n°XXX adoptée par le Comité international lors de la 74<sup>e</sup> Session générale de l'OIE, en mai 2006. Le Directeur général a souligné le contexte et la nécessité de cette résolution. Il a demandé au Groupe d'évaluer soigneusement les exigences figurant dans le *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres* afin de suggérer éventuellement des modifications pour accélérer la procédure d'évaluation des pays qui demandent à être reconnus indemnes de fièvre aphteuse. Il a également recommandé que lors de ses discussions, le Groupe étudie la faisabilité de l'application du concept de compartimentation à la fièvre aphteuse.

Le Docteur Gideon Brückner, chef du Service scientifique et technique, a commenté et finalisé l'ordre du jour provisoire de la réunion. Il a demandé aux participants de prendre en compte la demande de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, qui souhaite que le Groupe évalue les commentaires des Pays Membres sur les lignes directrices proposées pour la surveillance de la fièvre catarrhale du mouton. La réunion a été présidée par le Professeur Vincenzo Caporale, président de la Commission scientifique, les 5 et 6 septembre, et par le Docteur Preben Willeberg, Secrétaire général de la Commission scientifique, les 7 et 8 septembre. Le Docteur Cristobal Zepeda Sein a été nommé rapporteur.

**1. Rapport de la réunion du Bureau de la Commission scientifique pour les maladies animales, 3-4 juillet 2006**

Le Groupe a pris acte du rapport de la réunion de la Commission qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2006.

**2. Résolution n°XXX de la 74<sup>e</sup> Session générale de l'OIE (Annexe III)**

**2.1. Accélération de la procédure de recouvrement du statut des pays en cas de survenue d'un foyer de fièvre aphteuse**

Comme demandé par la Résolution n°XXX, le Groupe a étudié la nécessité d'établir une procédure pour accélérer le recouvrement du statut antérieur en cas de survenue d'un foyer dans un pays ou une zone précédemment indemne de fièvre aphteuse. Certains Pays membres ont exprimé la nécessité de poursuivre ou de reprendre rapidement le commerce des animaux et des produits d'origine animale en cas d'éclatement d'un foyer de fièvre aphteuse, dès lors que les mesures adaptées ont été prises pour maîtriser la maladie. La procédure définie à l'Article 2.2.10.7 requiert une période minimale de trois mois après l'abattage du dernier animal malade, avant que le pays puisse présenter à l'OIE une demande de recouvrement de son statut antérieur.

De l'avis du Groupe, pour qu'un pays puisse prétendre à une procédure accélérée de recouvrement du statut indemne de fièvre aphteuse, et qu'il puisse reprendre ses échanges commerciaux, le foyer doit avoir été limité (c'est-à-dire stable en termes d'incidence et de distribution géographique) et avoir fait l'objet de mesures efficaces d'abattage sanitaire, à l'intérieur d'une zone de confinement clairement définie. Les échanges commerciaux pourraient reprendre dans le reste du pays ou de la zone indemne s'il est démontré que le foyer a été maîtrisé. La procédure de requalification comme zone indemne de la maladie, avec ou sans vaccination, pourrait être traitée par la Commission scientifique, sans passer par la ratification du Comité international.

Le Groupe suggère d'apporter des modifications au Chapitre 2.2.10 pour y introduire ce concept. Il propose un ensemble de critères pour définir la notion de foyer limité, en tenant compte des définitions figurant dans le Chapitre 1.1.1 du *Code terrestre*. Les définitions actuelles ne correspondent pas totalement aux critères retenus pour définir ce concept. Le Groupe estime nécessaire d'inclure dans le *Code terrestre* le concept de *zone de confinement*, dans le cadre des mesures de lutte contre la maladie. La définition suivante est proposée pour inclusion dans le Chapitre 1.1.1 :

« On entend par *zone de confinement* une zone délimitée autour des établissements suspectés ou contaminés, dans laquelle sont appliquées des mesures visant à éviter la propagation de l'infection, cette zone ayant été définie en tenant compte des facteurs épidémiologiques et des résultats des investigations. »

Les modifications proposées pour le Chapitre 2.2.10 sont présentées dans l'Annexe IV.

Le Groupe fait remarquer que le *Code terrestre* ne contient pas de lignes directrices sur les dispositifs d'urgence visant à contrôler et à éradiquer les maladies et il suggère que la Commission scientifique envisage de développer ce type de texte.

## **2.2. Mesures sanitaires visant à protéger le statut indemne des zones non touchées en cas d'éclatement d'un foyer de fièvre aphteuse**

Comme demandé par la Résolution n°XXX, le Groupe a réexaminé les dispositions actuelles des chapitres et des annexes concernés du *Code terrestre*, afin d'assurer que s'il existe dans un pays plusieurs zones indemnes de fièvre aphteuse, avec ou sans vaccination, des mesures sanitaires suffisantes soient prises pour protéger le statut indemne des zones non touchées en cas d'éclatement d'un foyer dans une plusieurs de ces zones indemnes.

Cet examen a tenu compte des modifications proposées pour le Chapitre 1.3.5 sur le zonage et la compartimentation. Le Groupe a considéré que la charge de la preuve repose essentiellement sur la zone ou le compartiment indemne. En définissant une zone ou un compartiment indemne, les zones et les compartiments infectés sont définis par défaut. Le Chapitre 2.2.10 requiert l'établissement de zones tampons ou de barrières physiques ou géographiques pour les zones indemnes de fièvre aphteuse mais non pour les pays indemnes. Le Groupe juge ce texte contradictoire et considère que les mesures appliquées pour des zones de statuts différents devraient être les mêmes que pour des pays de statuts différents.

Le Groupe a cherché à déterminer si des zones tampons devaient également être exigées aux frontières entre les pays. Selon les définitions du Chapitre 1.1.1., une zone de surveillance est localisée à l'intérieur d'une zone indemne. La localisation des zones tampons n'est en revanche pas clairement spécifiée mais ces zones sont normalement considérées comme extérieures à la zone indemne. Cette définition rend difficile l'établissement de zones tampons entre les pays. La définition d'une zone tampon devrait par conséquent en indiquer clairement la localisation par rapport à la zone indemne.

Afin de protéger le statut indemne des zones non touchées en cas d'éclatement d'un foyer de fièvre aphteuse, le Groupe considère que trois types de mesures peuvent être appliquées :

- a) mesures visant à prévenir l'introduction de l'agent infectieux ;
- b) mesures visant à déceler précocement l'introduction de la maladie ;
- c) mesures visant à réduire au minimum la propagation de la maladie.

Une zone tampon doit être capable d'absorber le choc de l'introduction de la maladie, ce qui peut être obtenu par la vaccination ou la réduction de la densité des populations sensibles. Quoi qu'il en soit, la frontière entre des zones ou des pays de statuts zoosanitaires différents doit être l'objet de mesures visant à éviter l'introduction de l'agent infectieux ainsi que d'une surveillance ciblée sur les populations à haut risque, conformément aux recommandations de l'Annexe 3.8.1 et de l'Annexe 3.8.7.

Le Groupe a conclu que le facteur essentiel pour assurer une séparation efficace entre des pays ou des zones de statuts différents est l'application de mesures sanitaires pour prévenir l'introduction de l'infection. Une zone tampon a pour effet de limiter la propagation de l'infection si celle-ci est introduite mais, en tant que telle, elle ne constitue pas une protection contre l'introduction de l'infection. De plus, les barrières physiques et géographiques ne sont pas suffisantes par elles-mêmes pour garantir la séparation entre des zones ou des pays de statuts différents. Si un pays adopte des mesures appropriées pour prévenir l'introduction du virus (contrôle des déplacements d'animaux, identification des animaux et surveillance accrue – ciblée, par exemple), l'établissement d'une zone tampon pourrait être un outil facultatif de gestion du risque.

Le Groupe a recommandé que les dispositions sur les zones tampons figurant dans les Articles 2.2.10.4 et 2.2.10.5 soient rendues facultatives. Cependant, la séparation des populations de statuts différents doit être consignée dans les dossiers, aussi bien pour les pays que pour les zones. Les modifications suggérées pour les articles concernés sont présentées dans l'Annexe IV.

### **3. Notification du statut des pays**

Le Groupe a discuté des exigences applicables à l'inclusion annuelle dans la liste des pays et zones indemnes de fièvre aphteuse, et a proposé des modifications pour les articles concernés du Chapitre 2.2.10 (Annexe IV).

Le Chapitre 2.2.10 exige que les pays fournissent chaque année les résultats d'un programme de surveillance continue, conformément à l'Annexe 3.8.7. Il a été porté à la connaissance du Groupe ad hoc que la plupart des pays adressent uniquement à l'OIE une déclaration de statut inchangé. Le Groupe a recommandé que le Bureau central exhorte les Pays Membres à respecter totalement les recommandations du *Code terrestre* et que les informations fournies soient mises en ligne sur le site Web de l'OIE.

### **4. Questionnaire d'évaluation des dossiers des Pays Membres demandant la reconnaissance d'un statut au regard de la fièvre aphteuse**

Le Groupe a proposé d'inclure le questionnaire sur la fièvre aphteuse dans le *Code terrestre*, sous forme d'annexe. Cette solution serait plus transparente, permettrait aux pays de commenter et d'améliorer le questionnaire et éviterait la répétition des concepts dans le chapitre du *Code terrestre* consacré à la fièvre aphteuse. Si la proposition est acceptée, le Groupe souhaiterait qu'elle s'applique également aux questionnaires pour la reconnaissance du statut des pays au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine, de la peste bovine ou de la péripneumonie contagieuse bovine, une fois que le premier questionnaire aura été finalisé et accepté par le Comité international.

### **5. Fièvre catarrhale du mouton**

Le Groupe a examiné et évalué les commentaires des Pays Membres sur les modifications proposées pour le chapitre relatif à la fièvre catarrhale du mouton et les lignes directrices correspondantes sur la surveillance (Annexe V). Le Groupe a par ailleurs recommandé que la définition des cas de fièvre catarrhale du mouton, actuellement incluse dans les lignes directrices pour la surveillance, soit transférée dans le chapitre lui-même.

---

.../Annexes

**RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ÉPIDÉMIOLOGIE**

**Paris, 5 – 8 septembre 2006**

—

**Ordre du jour**

1. Examen du rapport de la réunion du Bureau de la Commission scientifique : 3 – 4 juillet 2006
2. Résolution n°XXX de la 74<sup>e</sup> Session générale de l'OIE
3. Réexamen des conditions de confirmation annuelle du statut des pays
4. Examen des commentaires des Pays Membres sur le chapitre du *Code terrestre* relatif à la fièvre catarrhale du mouton et les lignes directrices correspondantes pour la surveillance

—

## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ÉPIDÉMIOLOGIE

Paris, 5-8 septembre 2006

## Liste provisoire des participants

## MEMBRES

**Professeur Vincenzo Caporale***(Président de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales)*

Directeur, Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale'  
Via Campo Boario, 64100 Teramo  
ITALIE  
Tél : (39-0861) 33.22.33  
Fax : (39-0861) 33.22.51  
direttore@izs.it

**Docteur Howard Batho**

Commission européenne, Direction générale Santé et protection des consommateurs, Direction E - Sécurité alimentaire, E2  
Santé et bien-être des animaux, zootechnie  
Rue Froissart 3<sup>e</sup> étage, Bureau 76  
B-1049 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél : (32-2) 296.29.59  
Fax : (32-2) 295.31.44  
Howard.Batho@cec.eu.int

**Professeur Arnon Shimshony**

P.O.Box 13327  
Tel Aviv 61132  
ISRAEL  
Tél : (972-3) 648.15.15  
Fax : (972-3) 644.55.81  
ashimsh@agri.huji.ac.il

**Docteur Preben Willeberg**

Directeur des Services vétérinaires, Administration vétérinaire et alimentaire danoise, Ministère de l'alimentation, de l'Agriculture et de la pêche  
Mørkhøj Bygade 19  
DK-2860 Søborg  
DANEMARK  
Tél : (45) 33.95.60.00 / 33.95.61.15  
Fax : (45) 39.67.52.48 / 33.95.60.01  
pw@fvst.dk

**Docteur Cristóbal Zepeda Sein**

Coordinateur des activités internationales, Centres d'épidémiologie et de santé animale, Centre collaborateur de l'OIE pour les maladies animales, Systèmes de surveillance et analyse des risques,  
USDA-APHIS-VS-CEAH,  
2150 Centre Ave, Building B,  
Fort Collins, CO 80526-8117  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél : (1-970) 494.72.94  
Fax : (1-970) 472.26.68  
cristobal.zepeda@aphis.usda.gov

## AUTRES PARTICIPANTS

**Docteur Ben Du Plessis**

Directeur adjoint, Animal Health,  
Private Bag X11309  
Nelspruit 1200  
AFRIQUE DU SUD  
Tél : (27-13) 741.32.18  
Fax : (27-13) 741.50.87  
ben@nelvet1.agric.za

**Docteur Victor Saraiva**

Centre pour la fièvre aphteuse  
PAHO-WHO,  
Av. Presidente Kennedy, 7778 Sao Bento,  
Duque de Caxias, Rio de Janeiro  
CEP 25040-000  
BRÉSIL  
Tél : (55-21) 36.61.90.00  
Fax : (55-21) 36.61.90.01  
victorsaraiva@bol.com.br  
vsaraiva@panaftosa.ops-oms.org

**Docteur Armando Giovannini**

*Centre collaborateur de l'OIE*  
Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale"  
Via Campo Boario, 64100 Teramo  
ITALIE  
Tél : (39 0861) 33 21  
Fax : (39 0861) 33 22 51  
a.giovannini@izs.it

## BUREAU CENTRAL DE L'OIE

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
Tél : 33 - (0)1 44.15.18.88  
Fax : 33 - (0)1 42.67.09.87  
oie@oie.int

**Docteur Gideon Brückner**

Chef du Service scientifique et technique  
g.bruckner@oie.int

**Mme le Docteur Elisabeth**

**Erlacher-Vindel**  
Adjointe au chef du Service scientifique et technique  
e.erlacher-vindel@oie.int

RÉSOLUTION N°XXX

**Mise à l'étude d'une procédure accélérée de reconnaissance d'une zone indemne de fièvre aphteuse à l'occasion d'un foyer dans un Pays Membre**

CONSIDÉRANT

1. Que le Comité international a adopté une procédure d'établissement de la liste des Pays Membres et zones reconnus indemnes de fièvre aphteuse conformément aux dispositions du chapitre 2.2.10. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*),
2. Que les Pays Membres et zones nouvellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse sont ajoutés chaque année à cette liste, en vertu d'une résolution du Comité international prise lors de la Session générale, après consultation des pays intéressés, de la Commission scientifique pour les maladies animales et des autres Pays Membres, et après décision finale du Comité international,
3. Que la reconnaissance du statut indemne de fièvre aphteuse est suspendue dès lors qu'un Pays Membre déclare un foyer sur un territoire national ou dans une zone antérieurement indemne,
4. Que la liste des pays et zones reconnus indemnes de fièvre aphteuse est importante dans certains pays pour les échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale, et que ces pays risquent de subir des répercussions économiques considérables dues à des pertes d'exportations sur une période dépassant la durée requise par le *Code terrestre* pour recouvrer le statut indemne de fièvre aphteuse après l'éradication d'un foyer,
5. Que le chapitre 2.2.10. du *Code terrestre* définit les critères selon lesquels un pays ou une zone reconnu(e) indemne de fièvre aphteuse peut, après la survenue d'un foyer, recouvrer son statut indemne en moins d'un an dans certaines circonstances,
6. Qu'au cours de la 70<sup>e</sup> Session générale, le Comité international a adopté la Résolution N° XVIII selon laquelle les Pays Membres qui sollicitent une évaluation en vue d'être déclarés indemnes de fièvre aphteuse doivent prendre à leur charge une partie des coûts supportés par le Bureau central de l'OIE à ce titre,
7. Que lors de la 65<sup>e</sup> Session générale, le Comité international a adopté la Résolution N° XVII déléguant à la Commission scientifique pour les maladies animales le pouvoir de réattribuer son statut antérieur à un Pays Membre ou à une zone, sans autre consultation du Comité international, dès lors que les foyers de fièvre aphteuse apparus dans ce pays ou cette zone ont été éradiqués conformément aux dispositions du chapitre 2.2.10. du *Code terrestre*,
8. Que lors de la 71<sup>e</sup> Session générale, le Comité international a adopté la Résolution n°XXI déléguant à la Commission scientifique pour les maladies animales le pouvoir de reconnaître, sans autre consultation du Comité international, une zone indemne de fièvre aphteuse à l'intérieur d'un Pays Membre ou sur son territoire, à la suite de l'apparition d'un foyer, conformément aux dispositions des chapitres 1.3.5. et 2.2.10. du *Code terrestre*,
9. Que la suspension du statut d'un pays ou d'une zone après l'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse dans ce pays ou cette zone peut avoir des répercussions importantes sur le commerce international des animaux et des produits d'origine animale pour le Pays Membre concerné, quelle que soit l'étendue du foyer,
10. Que les dispositions des chapitres 1.3.5. et 2.2.10. et de l'annexe 3.8.7. du *Code terrestre* fournissent des lignes directrices aux Pays Membres pour identifier et délimiter clairement les zones infectées et les zones non infectées à l'intérieur de leur territoire,
11. Que les dispositions des chapitres 1.3.5. et 2.2.10. et de l'annexe 3.8.7. du *Code terrestre* permettent aux Pays Membres d'établir à l'intérieur de leur territoire plusieurs zones indemnes de fièvre aphteuse, avec ou sans vaccination,

12. Que les articles 2.2.10.4 et 2.2.10.5 du chapitre 2.2.10 du *Code terrestre* n'exigent pas spécifiquement qu'à l'intérieur d'un pays, les zones indemnes de même statut ou de statut différent vis-à-vis de la fièvre aphteuse soient séparées les unes des autres par une zone tampon ou par des barrières géographiques ou physiques,
13. Que certains Pays membres ont exprimé la nécessité de poursuivre ou de reprendre rapidement le commerce des animaux et des produits d'origine animale à l'occasion d'un foyer de fièvre aphteuse, dès lors que des mesures adaptées ont été prises pour maîtriser la maladie,

LE COMITÉ

DÉCIDE

1. Que la Commission scientifique pour les maladies animales reconsidérera les dispositions actuelles des chapitres et des annexes concernés du *Code terrestre*, afin de tenir compte de la nécessité qu'ont les Pays Membres de poursuivre le commerce des animaux et des produits d'origine animale à l'occasion d'un foyer de fièvre aphteuse sur leur territoire ou une zone de leur territoire, dès lors que les mesures adaptées ont été prises conformément aux dispositions du *Code terrestre*.
2. Que la Commission scientifique pour les maladies animales reconsidérera les dispositions actuelles des chapitres et des annexes concernés du *Code terrestre*, afin d'assurer que s'il existe dans un pays plusieurs zones indemnes de fièvre aphteuse, avec ou sans vaccination, des mesures sanitaires suffisantes soient prévues pour protéger le statut indemne des zones non touchées à l'occasion d'un foyer dans une ou plusieurs de ces zones indemnes,
3. Que la Commission scientifique pour les maladies animales étudiera la nécessité d'introduire des modifications éventuelles dans les chapitres et annexes concernés du *Code terrestre*, afin d'accélérer le recouvrement du statut indemne et la reprise des échanges commerciaux après suspension du statut indemne pour un pays ou une zone.
4. Que l'OIE présentera ses recommandations au Comité international lors de la 75<sup>e</sup> Session générale de l'OIE.

---

(Adoptée par le Comité international de l'OIE le 23 mai 2006)





**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES ZONOSSES ÉMERGENTES  
Hôtel Marriott Marquis, Atlanta, 21 - 22 mars 2006**

---

## **1. Introduction**

Le Groupe ad hoc sur les zoonoses émergentes s'est réuni à l'Hôtel Marriott Marquis, à Atlanta, les 21 et 22 mars 2006. La liste des membres du Groupe et des autres participants à la réunion figure à l'Annexe I. Le Docteur Vallat, le Docteur Domenech, le Professeur Caporale, Madame le Docteur Marano et le Docteur Angulo ont participé à différentes parties de la réunion. Le Docteur Mike Nunn a été nommé rapporteur.

Le Docteur Lonnie King, président du Groupe, a souhaité la bienvenue aux membres et aux autres participants. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a remercié les Docteurs King et Nina Marano, des Centres de protection et de lutte contre les maladies d'Atlanta (CDC), pour avoir permis au Groupe de se réunir à Atlanta, juste avant le Symposium international sur les zoonoses émergentes (ISEZ), qui se tenait en marge de la cinquième Conférence internationale des CDC sur les maladies infectieuses émergentes (ICEID). Le Docteur Vallat a également remercié les membres du Groupe pour leur contribution et leur soutien. Il a déclaré que l'action du Groupe était significative au niveau de la gestion des risques émergents, grâce à la collaboration apportée aux autres groupes ad hoc et groupes de travail (chargés des maladies des animaux sauvages et de la sécurité sanitaire des aliments par exemple) ainsi qu'aux commissions de l'OIE. Il a souligné que l'influenza aviaire prouvait la nécessité d'investir davantage dans les Services vétérinaires pour contrôler les zoonoses à leur source ; les investissements réalisés pour maîtriser l'influenza aviaire devraient aussi contribuer à améliorer la capacité des Services vétérinaires à se préparer et à répondre aux autres risques sanitaires. Le Docteur Vallat a ajouté que la mise en place d'un Groupe ad hoc allait permettre à l'OIE de progresser dans le développement de lignes directrices pour la lutte contre les salmonelles au niveau des exploitations. Ce texte doit compléter les normes existantes élaborées par la Commission du Codex Alimentarius pour ce groupe important de zoonoses.

Le Docteur King a rappelé aux participants le contexte de la création du Groupe ainsi que les principales discussions et recommandations issues de sa première réunion, qui s'est tenue au siège de l'OIE à Paris, en mars 2005. Le Docteur King a présenté l'ordre du jour provisoire (Annexe II) qui a été accepté par les participants. Il a indiqué que cette réunion, même si elle est courte, permettra au Groupe de faire le point sur ses activités. Le Docteur King a ajouté que la réunion se déroule à un moment opportun compte tenu des développements significatifs qui se sont produits depuis la première réunion du Groupe. Il existe aujourd'hui notamment une plus grande sensibilisation aux zoonoses grâce à la coopération interdisciplinaire et à l'amélioration des compétences, intervenues dans toutes les régions du monde, en réponse à la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à H5N1.

## **2. Discussion ouverte et thèmes principaux**

Le Docteur King a fait remarquer que les recommandations de la première réunion du Groupe portaient sur cinq domaines essentiels :

- sensibilisation aux zoonoses émergentes et communication entre les Services vétérinaires des Pays Membres et leurs homologues de la santé publique et de l'environnement ;
- formation et renforcement des compétences des Pays Membres, des écoles vétérinaires et des facultés de médecine sur les maladies zoonotiques émergentes ;

- surveillance et déclaration des maladies zoonotiques émergentes ;
- stratégies de prévention et de lutte adaptées aux maladies zoonotiques émergentes ;
- contribution à un projet de symposium sur les maladies émergentes, en marge de la cinquième Conférence internationale des CDC sur les maladies infectieuses émergentes (ICEID), en mars 2006.

Le Groupe a souligné que les termes « maladies zoonotiques émergentes » et « zoonoses émergentes », utilisés à la fois par l'OIE et l'OMS, incluaient aussi les zoonoses ré-émergentes. Le Groupe a décidé de respecter ce même usage des termes et de considérer son champ d'action comme incluant à la fois les nouvelles zoonoses émergentes et les zoonoses établies qui ré-émergent avec de nouvelles caractéristiques telles qu'une extension géographique, une augmentation de la pathogénicité ou une multiplication des hôtes par adaptation à de nouvelles espèces.

Les participants ont reconnu la nécessité d'inclure d'autres disciplines dans l'étude des zoonoses émergentes, en notant par exemple le rôle potentiel des ornithologues et des protecteurs de la faune sauvage pour mieux comprendre l'influenza aviaire. Le Docteur Woodford a indiqué que des groupements tels que l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), Wetlands International et le Conservatoire de la faune sauvage disposaient de réseaux nationaux et internationaux qui pourraient fournir des informations utiles sur l'influenza aviaire. Le Groupe est d'avis qu'il faudrait encourager ces groupements à faire remonter les informations sur les zoonoses aux Administrations vétérinaires des Pays Membres.

### **3. Points critiques concernant l'influenza aviaire**

Le Docteur King a demandé aux participants de commenter les enseignements qui ont pu être tirés récemment de l'épisode de l'influenza aviaire. Les participants ont formulé les commentaires suivants :

- La plupart des Services vétérinaires des Pays Membres en développement ou en transition n'avaient pas la capacité nécessaire pour assumer les tâches de prévention, de préparation, de réponse et de suivi ultérieur liées à cette maladie.
- Les réseaux régionaux de laboratoires et de surveillance démontrent actuellement leur utilité (en Asie du Sud-Est par exemple).
- Les améliorations spécifiquement intervenues pour l'influenza aviaire (au niveau des relations entre les instances gouvernementales ou des connexions entre les systèmes de surveillance par exemple) pourraient avoir un impact bénéfique plus général, en renforçant la capacité et les compétences applicables à l'ensemble des zoonoses émergentes.
- Il est apparu que le réseau OFFLU a tenu ses promesses au sein de la FAO, de l'OIE, de l'OMS et des Pays Membres.
- Un nombre considérable d'informations erronées a circulé, notamment dans les médias.
- L'intérêt considérable qu'a suscité l'influenza aviaire dans les médias a été l'occasion de mettre en lumière les maladies émergentes en général (et d'améliorer ainsi les possibilités de mobilisation de nouvelles ressources pour les combattre).
- L'intérêt des médias, du public et des responsables politiques pour cette maladie a été renforcé du fait de son potentiel zoonotique (et notamment du risque de pandémie humaine).
- Des informations sur la faune sauvage ont été fournies par toute une série d'organismes (Association mondiale des vétérinaires spécialistes de la faune sauvage, Association sur les maladies de la faune sauvage) mais ces données ne sont pas toujours parvenues jusqu'aux Administrations vétérinaires des Pays Membres.
- Les financements des donateurs ont été longs à se mettre en place et la capacité à absorber ces financements était limitée dans de nombreux pays (reflétant un manque de ressources de longue date des Services vétérinaires).
- Certains facteurs sociaux comme les combats de coqs dans certains pays constituaient des points critiques pour la contamination de l'homme.

- Les délais inhérents à l'intervention des comités de lecture scientifique et aux publications officielles (sur l'efficacité des vaccinations par exemple) n'ont pas permis de partager en temps utile les informations dont les Administrations vétérinaires des pays contaminés avaient besoin pour prendre des décisions adaptées sur les priorités et la répartition des ressources.
- L'absence de consensus manifeste et de recommandation sur la vaccination des volailles (et sur certains aspects tels que les répercussions potentielles sur les échanges commerciaux) a été préjudiciable à la lutte contre la maladie et à la prévention des cas humains dans plusieurs pays.
- Dans certains pays plus étendus, la capacité des Services vétérinaires a considérablement varié selon les régions administratives.

En résumé, le Docteur King a souligné que les pays devaient se doter de Services vétérinaires innovants pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, et qu'ils devaient améliorer et nécessairement élargir la communication interdisciplinaire. *Le Groupe estime qu'il serait utile de rédiger un document de travail sur les enseignements à tirer de l'influenza aviaire.*

#### **4. Étude de l'Académie nationale des sciences : la médecine vétérinaire à la croisée des chemins**

Le Docteur King a évoqué les principales recommandations de la communication publiée en 2005 par l'Académie nationale des sciences sur la situation de la santé animale aux États-Unis d'Amérique, intitulée *La médecine vétérinaire à la croisée des chemins : prévention, détection et diagnostic des maladies animales* (National Academies Press, Washington, 2005). Le Docteur King a précisé que cette communication était la première d'une série de trois, les deux autres devant couvrir (i) l'observation et la surveillance et (ii) la réponse et le suivi ultérieur. Il a précisé que même si la communication est axée sur les États-Unis d'Amérique, certaines recommandations principales sont de type générique et applicables à d'autres pays ; c'est notamment le cas pour la coordination entre les professionnels chargés des zoonoses émergentes dans les Services vétérinaires des Pays Membres et dans les administrations homologues de la santé publique et de l'environnement.

Le Docteur King a souligné que la première recommandation de la communication de l'Académie nationale des sciences porte sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de coordination ou un relais central de haut niveau, doté de l'autorité et de la responsabilité nécessaires pour initier et renforcer des partenariats au niveau local, sub-national et national, aussi bien avec le secteur public qu'avec le secteur privé. Le Docteur King a ajouté que les autres recommandations concernant la nécessité d'améliorer les capacités de diagnostic, les analyses de risque et les actions de sensibilisation étaient en accord avec les préconisations faites par le Groupe lors de sa première réunion. Le Groupe a souligné que les recommandations de l'Académie nationale des sciences sur la nécessité d'un leadership international et d'un renforcement de la formation dans toute une série de disciplines qui fondent le diagnostic, la surveillance et la prise en charge des maladies étaient aussi conformes aux préconisations qu'il avait formulées lors de sa première réunion. Le Groupe a également noté et salué l'importance accordée par l'Académie nationale des sciences à la coordination, notamment avec le secteur privé, considéré comme un partenaire pour la préparation et la réponse aux menaces sanitaires, et particulièrement aux zoonoses émergentes.

Le Groupe considère que si, malgré des ressources importantes, les États-Unis d'Amérique ont des lacunes comme le décrit l'Académie nationale des sciences dans sa communication, les autres pays auront manifestement des carences au moins tout aussi importantes, bien que ces difficultés ne soient pas toujours décrites ou reconnues. Le Groupe considère qu'il est clairement nécessaire de renforcer les capacités à long terme des Services vétérinaires des Pays Membres et de leurs homologues de la santé publique et de l'environnement, afin de préparer et de former de nouveaux professionnels ayant les connaissances et l'expertise nécessaires pour faire face aux zoonoses émergentes et les combattre avec succès. *Le Groupe estime qu'il serait aussi utile d'examiner, quand elles seront disponibles, les recommandations des deux prochaines communications prévues de l'Académie nationale des sciences, qui doivent porter sur (i) l'observation et la surveillance et (ii) la réponse et le suivi ultérieur.*

#### **5. Rapport entre la santé publique et la médecine vétérinaire : modèles et pratiques utiles**

Madame le Docteur Marano a présenté au Groupe un exposé sur le rôle des CDC dans les zoonoses émergentes, en mettant en lumière la diversité des problèmes, des agents infectieux et des maladies. Elle a indiqué que les CDC étaient actuellement en train de restructurer leurs programmes précédemment axés sur les agents infectieux, avec une organisation reposant sur les groupes taxonomiques, en vue d'adopter une structure de programmes mieux intégrée et une organisation qui inclurait un nouveau centre national pour les maladies zoonotiques au sein des CDC. Le Docteur King a ajouté que l'ensemble des modifications au sein des CDC signifiait un changement d'orientation, pour passer de quelque 250 agents infectieux et maladies à une approche intégrant 21 objectifs majeurs de santé publique.

Madame le Docteur Marano a évoqué la journée des CDC destinée aux étudiants en médecine vétérinaire, pendant laquelle environ 260 étudiants des écoles vétérinaires d'Amérique du Nord ont eu la possibilité de participer à toute une série d'activités dans le cadre des CDC, dans le but de promouvoir les carrières en santé publique vétérinaire ainsi que les disciplines spécialisées connexes.

Le Docteur King a demandé si des membres du Groupe connaissaient des exemples d'autres modèles utilisés pour sensibiliser aux carrières en santé publique vétérinaire et aux disciplines connexes. Le Docteur Nunn a signalé que des stages de quatre à six semaines dans le secteur public (dans les organismes gouvernementaux, y compris les laboratoires) étaient prévus en fin de premier cycle, dans les écoles vétérinaires australiennes. Le Docteur Nunn a ajouté qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, il existait un intérêt croissant pour les formations de troisième cycle en santé publique vétérinaire et dans les disciplines connexes (Mastère de gestion en santé publique vétérinaire de l'Université de Sydney, Mastère d'épidémiologie appliquée de l'Université nationale australienne et Mastère d'épidémiologie vétérinaire de l'Université de Massey). Le Docteur Nunn souligne que l'intérêt est particulièrement grand pour les formations qui se déroulent partiellement ou totalement en ligne, permettant aux étudiants de suivre une formation complémentaire à temps partiel et à distance. Un intérêt très vif pour ces formations est apparu dans certains pays, notamment en Asie. Des approches similaires ont été développées par les universités d'autres pays (le Royal Veterinary College, en Angleterre par exemple). Le Docteur Nunn a fait remarquer que la question de la sensibilisation des épidémiologistes vétérinaires à la santé des écosystèmes serait soulevée à l'occasion d'un atelier consacré au rôle de ces professionnels en ce domaine. Cette réunion est organisée par le Centre coopératif australien de recherche sur la biosécurité pour les maladies émergentes (AB CRC), en marge de la 11<sup>e</sup> Conférence de la Société internationale pour l'épidémiologie et l'économie vétérinaire (ISVEE), à Cairns, prévue en août 2006.

Le Professeur Aidaros a ajouté qu'en Égypte le cursus vétérinaire du premier cycle devait évoluer pour mieux couvrir des domaines comme la santé publique, l'épidémiologie et les maladies des animaux sauvages. Il a précisé que dans les pays nord-américains et européens entre autres, on assistait à une forte féminisation des études vétérinaires et que cette formation était aussi majoritairement choisie en vue d'une carrière spécialisée dans les petits animaux. Le Docteur King a indiqué que lors d'une réunion des directeurs des écoles vétérinaires d'Amérique du Nord, qui s'est déroulée dans la semaine, la convergence entre santé animale et santé humaine a été identifiée comme moteur principal de l'évolution de l'enseignement vétérinaire dans les 10 ans à venir. Le Docteur King a ajouté que les institutions universitaires peuvent répondre rapidement à cette évolution, notamment pour les formations du troisième cycle. Un exemple en est le passage de 2 à 17, au cours de ces trois dernières années, du nombre d'écoles vétérinaires qui proposent des mastères en santé publique, en Amérique du Nord.

Le Groupe reconnaît qu'un levier important pour affronter et gérer efficacement les zoonoses émergentes consiste, dans toutes les régions du monde, à attirer davantage de vétérinaires vers des carrières de santé publique vétérinaire ou vers d'autres disciplines connexes, que ce soit au sein des Services vétérinaires des Pays Membres, dans les services homologues chargés de la santé publique ou de l'environnement, à des postes universitaires, ou dans le secteur privé.

## **6. Modèles de surveillance globale des zoonoses : le système de surveillance mondiale des salmonelles**

Le Docteur Fred Angulo des CDC a présenté au Groupe un exposé sur le Programme de surveillance mondiale des salmonelles initié par l'OMS (« Global Salm-Surv »), en mettant en lumière les progrès réalisés entre 2000 et 2005, et le plan stratégique pour 2006 à 2010 (communication présentée lors d'une réunion qui s'est tenue à Winnipeg, en septembre 2005).

Le Groupe a pris connaissance des activités menées au titre du Programme Global Salm-Surv, estimant qu'il s'agit d'un modèle utile pour améliorer la surveillance des autres zoonoses (notamment celles qui sont transmises par les aliments) et a salué l'élargissement proposé à d'autres maladies.

## **7. Évaluation de l'infrastructure des Services vétérinaires et de leur capacité d'action sur la santé publique**

Le Docteur Alejandro Thiermann a évoqué le développement de l'outil PVS de l'OIE (Performance, Vision et Stratégie) pour l'évaluation des Services vétérinaires. Il a précisé que cet outil a été élaboré en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) afin d'aider les Services vétérinaires nationaux à déterminer leur niveau de performance, à élaborer une vision partagée avec le secteur privé, à établir des priorités et à faciliter la planification stratégique. Il a ajouté que l'outil PVS pouvait être utilisé par un pays pour une auto-évaluation, par deux pays pour une appréciation bilatérale ou par un tiers évaluateur indépendant. Le Docteur Thiermann a souligné que dans les circonstances normales le principal intérêt de l'utilisation de cet outil est la perception, la compréhension, les négociations, les partenariats et les responsabilités partagées qu'autorise la

réunion de toutes les parties prenantes. L'application commune d'un outil de ce type pour évaluer les niveaux de performance et développer des stratégies visant à remédier aux lacunes ou aux carences identifiées facilite aussi ces aspects positifs. Le Docteur Thiermann a précisé qu'il fallait entendre par parties prenantes les administrations (nationales et sub-nationales), les producteurs (de toutes les filières animales), les industries de transformation, les négociants, les détaillants et l'université. Dans des circonstances particulières, comme en cas d'épidémie importante par exemple (qu'elle soit limitée aux animaux ou qu'elle présente une nature zoonotique), les Services vétérinaires des Pays Membres peuvent appliquer l'outil PVS pour faciliter l'identification des lacunes et des carences pour lesquelles l'aide de financeurs externes pourrait être recherchée. Cette situation est actuellement celle de l'influenza aviaire hautement pathogène à H5N1, dans laquelle l'outil PVS est un instrument d'évaluation à large spectre, considéré comme utile par des financeurs comme la Banque mondiale pour mieux répartir les investissements et estimer plus facilement les retours et les résultats prévisibles. Le Docteur Thiermann a reconnu que pour être utile en ce sens, l'outil PVS doit être complété par des questions plus détaillées sur la maladie spécifiquement en cause. Il estime que la meilleure solution serait d'ajouter ces questions en-dessous de celles qui portent sur les différentes variables, et de les inclure dans un manuel ou un guide facilitant l'utilisation de l'outil.

Le Docteur Vallat a ajouté que le Groupe pourrait utilement formuler des commentaires sur l'outil PVS, afin de donner notamment plus de poids à l'évaluation de la coordination entre les Services vétérinaires et les autres instances des Pays Membres dans la préparation et la réponse aux zoonoses. Le Docteur Vallat considère que l'outil PVS pourrait inciter les Pays Membres à améliorer leur capacité de prise en charge et de gestion des zoonoses émergentes. À cet effet, il serait important que les bailleurs de fonds demandent aux pays d'utiliser l'outil PVS pour identifier les lacunes et les carences, lors de la recherche de financements extérieurs destinés à soutenir la préparation ou la réponse à l'influenza aviaire hautement pathogène, ou à d'autres zoonoses. Le Docteur Vallat précise que la Banque mondiale a déjà accepté d'utiliser cet outil dans ce sens.

Le Docteur Karim Ben Jebara a déclaré que pour mieux adapter l'outil PVS à l'évaluation de la capacité des pays à se préparer et à répondre aux zoonoses, une importance accrue doit être attachée aux relations entre les autorités nationales responsables de la santé humaine, de la santé animale, de l'environnement et de l'état sanitaire de la faune sauvage. Il considère que la meilleure solution serait d'inclure des lignes directrices ou des procédures opératoires standard plus spécifiques dans le manuel ou le guide d'utilisation de l'outil PVS. Le Docteur Slingenbergh a ajouté que l'outil PVS pouvait être adapté pour couvrir ainsi les zoonoses émergentes mais que des améliorations supplémentaires pourraient être nécessaires pour en améliorer l'utilité dans l'évaluation de la capacité des pays à prendre en charge et à gérer efficacement une zoonose émergente spécifique telle que l'influenza aviaire hautement pathogène.

Le Groupe a accueilli avec satisfaction le développement de l'outil PVS et considère aussi que cette approche pourrait aider les Pays Membres à améliorer leur capacité de prise en charge et de gestion des zoonoses émergentes. *Le Groupe a décidé d'examiner l'outil PVS avant sa prochaine réunion, afin de fournir des suggestions spécifiques à l'OIE en vue d'en améliorer l'utilité potentielle dans l'évaluation de la capacité des Pays Membres à prendre en charge et à gérer efficacement les zoonoses émergentes.*

## **8. Les avancées des organisations internationales en matière de santé publique**

Le Docteur King a invité des représentants de l'OIE, de la FAO et de l'OMS à venir exposer les développements récents ayant trait aux zoonoses émergentes, au sein de leur organisation respective.

Le Docteur Domenech a fait le point sur les activités de la FAO en matière de zoonoses. Il a insisté sur les activités liées à l'influenza aviaire qui ont dominé les travaux au cours de ces derniers mois. En dépit d'un élargissement de l'équipe et du recours ponctuel à un certain nombre de consultants, ses principaux collaborateurs ont dû faire face à une pression considérable. Il a souligné qu'il aura fallu près de deux ans pour obtenir l'adhésion des organismes internationaux et des gouvernements, ainsi que des engagements clairs de la part des bailleurs de fonds pour combattre cette maladie à sa source. L'influenza aviaire a bien démontré la nécessité d'une interaction étroite entre les Services vétérinaires et les instances responsables de la santé humaine dans la protection et la lutte contre les zoonoses. Le Docteur Domenech considère que cette maladie sera un problème de longue haleine qui nécessitera des investissements à long terme pour renforcer les Services vétérinaires de nombreux pays, et pour mettre en place et conserver des réseaux de diagnostic et de surveillance aux niveaux national, régional et mondial. Il a fait remarquer que l'influenza aviaire fournit un modèle pour aborder les autres zoonoses émergentes, sachant que d'autres maladies nécessiteront à l'avenir une action nationale et internationale concertée. À propos de la situation actuelle, le Docteur Domenech indique que la lutte contre l'influenza aviaire s'est améliorée dans de nombreux pays. L'extension récente de la maladie à l'Afrique occidentale est toutefois inquiétante car la capacité des Services vétérinaires d'un certain nombre de pays de cette région est très inférieure que celle de la plupart des pays asiatiques. Il est donc à craindre que le contrôle de la maladie soit beaucoup plus long dans cette partie de l'Afrique qu'en Asie. Le Docteur Slingenbergh signale que la coopération entre la FAO et l'OMS a été satisfaisante pour l'influenza aviaire dans plusieurs pays, et que cela a notamment été le cas ces derniers temps en

Afrique. Il a fait remarquer que le rôle potentiel des chats dans la propagation de l'influenza aviaire risque de sortir du mandat et des priorités de la FAO et de l'OMS, alors que des investigations épidémiologiques scientifiques et des études de laboratoire sont pourtant nécessaires pour évaluer le rôle potentiel de cette espèce dans l'entretien et la propagation de l'infection, notamment dans la contamination à l'homme. Le Docteur Slingenbergh a également indiqué qu'un rapport publié en février 2006 par une organisation non gouvernementale (GRAIN) a été très critique vis-à-vis de la FAO et de la réponse internationale à l'influenza aviaire, en arguant que le rôle majeur dans l'entretien et la propagation de la maladie a été attribué aux petits éleveurs plutôt qu'aux grandes sociétés multinationales. Le Docteur Slingenbergh a ajouté que la FAO était en train de préparer un rapport décrivant tous les aspects de la maladie et qu'il était difficile de répondre aux groupements qui ne s'intéressent qu'à certains volets particuliers.

Le Docteur Meslin estime que les délais qui se sont écoulés avant que l'OMS ne décide de combattre prioritairement l'influenza aviaire à sa source traduisent des problèmes liés à la communication entre les organisations internationales et à leur perception des problèmes. Le Docteur Thiermann présume que cet état de choses est aussi partiellement le reflet de différences culturelles en matière de santé humaine et animale, notant que ces deux domaines n'ont pas toujours été bien coordonnés par le passé. Il estime qu'il est plus que jamais nécessaire de faire la preuve d'une collaboration efficace aux niveaux national, régional et mondial pour combattre les zoonoses émergentes. Le Professeur Aidaros estime que la volonté politique est tout aussi nécessaire que la communication et la compétence pour collaborer de manière positive et constructive. Le Docteur Domenech partage cet avis, ajoutant que certains pays ont apporté la preuve d'une volonté politique forte et soutenue pour lutter contre la maladie tandis que d'autres n'ont pas manifesté autant de soutien, donnant lieu à une multiplication des foyers chez les volailles et à de nouveaux cas chez l'homme. Le Docteur Ben Jebara considère que la contribution d'experts ornithologues et écologistes est nécessaire pour mieux comprendre le rôle des oiseaux sauvages dans la propagation de l'influenza aviaire, notamment en Afrique.

Le Docteur Meslin a fait le point sur les activités de l'OMS liées aux zoonoses, annonçant la publication prochaine du rapport d'une réunion qui s'est tenue à Genève, en septembre 2005, sur le contrôle des zoonoses dans la lutte contre la pauvreté (Consultation sur la lutte contre les maladies zoonotiques : une voie vers le recul de la pauvreté ; manifestation co-parrainée par l'OMS et le Ministère du Développement international du Royaume-Uni). Le Docteur Meslin a déclaré que cette réunion était axée sur les zoonoses « négligées » qui, bien qu'importantes, n'ont pas attiré l'attention autant que des maladies comme l'influenza aviaire. Il a signalé que l'OMS a publié une série de rapports sur la grippe, dont le plus récent concernait le confinement de la grippe pandémique. L'organisation a également mis en place des consultations sur la production des vaccins anti-grippaux à usage humain, et notamment sur les moyens d'augmenter la production en cas de pandémie. Le Docteur Meslin a indiqué que l'OMS et la FAO collaborent actuellement dans un certain nombre de pays contaminés par l'influenza aviaire mais que, dans certains cas, les relations paraissent encore extrêmement limitées.

Le Docteur Ben Jebara considère que la mise en lumière de l'influenza aviaire a conduit à la fois à améliorer les relations entre les administrations zoosanitaires et les autorités chargées de la santé humaine, et à accroître les ressources allouées à cette maladie. Il s'est interrogé sur la manière d'obtenir une augmentation des ressources en faveur des zoonoses « négligées » comme la rage et la brucellose. Le Docteur Meslin estime que le rapport de la réunion de septembre 2005 devrait contribuer à renforcer l'éclairage sur ces maladies et que, si elles sont bien planifiées, les ressources allouées à l'influenza aviaire devraient améliorer les capacités disponibles pour les autres zoonoses. Madame le Docteur Marano a ajouté que l'expérience enregistrée aux États-Unis d'Amérique est similaire, sachant que la maladie « du moment » a attiré des ressources qui pourraient également renforcer les capacités disponibles pour d'autres maladies. Les financements apportés pour améliorer spécifiquement les capacités de lutte contre l'anthrax dans les plans antiterroristes ont aussi contribué à améliorer les capacités disponibles pour d'autres zoonoses. Le Docteur King, également de cet avis, a fait remarquer que la mise en place de centres d'excellence pour les zoonoses, comme l'ont fait certains pays, aiderait également à mettre l'accent sur toutes les zoonoses, et non seulement sur telle ou telle qui attire l'attention à un moment donné.

Le Docteur Schudel a fait le point sur les activités de l'OIE liées aux zoonoses, complétant les remarques formulées par le Docteur Vallat en début de réunion. Il a évoqué la mise à jour des chapitres du *Code* consacrés à certaines zoonoses (brucellose et tuberculose, entre autres), la conférence sur la rage qui s'est tenue à Kiev, la réponse positive à l'OFFLU et un travail en cours sur l'influenza aviaire.

## **9. Suite donnée aux recommandations de la réunion précédente**

Le Groupe a passé en revue les recommandations issues de sa première réunion (rappelées en italiques ci-après) et a fait le point sur leur mise en application et la suite qui leur a été donnée.

*Le Groupe a recommandé que les directeurs des Services vétérinaires désignent, au plus haut niveau, des responsables jouant le rôle de relais nationaux pour assurer une coordination sur les zoonoses émergentes, et que l'OIE soutienne ces responsables en leur fournissant du matériel et des formations pour leur permettre d'assumer ce rôle. Le Groupe a fait remarquer que la plupart des Pays Membres n'ont pas encore désigné une personne spécifiquement chargée d'assurer une coordination sur les zoonoses émergentes. Il a rappelé la nécessité de cette démarche importante dans le cadre de la stratégie proposée pour prendre en charge et gérer efficacement les zoonoses émergentes.*

*Le Groupe a recommandé que l'OIE favorise, en collaboration avec la FAO, l'OMS et les centres collaborateurs associés, le développement de modules de formation élémentaire aux zoonoses émergentes, à l'intention des Services vétérinaires des Pays Membres et de leurs homologues de la santé publique et de l'environnement. Le Groupe a souligné que certains matériels étaient actuellement disponibles sur l'influenza aviaire et a de nouveau souligné la nécessité de développer des modules de formation supplémentaires sur d'autres zoonoses émergentes.*

*Le Groupe a recommandé que les directeurs des Services vétérinaires envisagent activement de développer les compétences de leurs Services grâce à des échanges mutuels de professionnels avec les instances chargées de la santé publique et de l'environnement. Il a également préconisé que les Services vétérinaires collaborent avec les instituts et les universités qui entreprennent des recherches et proposent un enseignement en médecine vétérinaire et en santé publique, en vue de développer de nouvelles possibilités de formation aux zoonoses émergentes. Le Groupe a signalé que certains échanges intervenaient dans différents pays mais qu'il serait souhaitable que davantage de Services vétérinaires soutiennent ce type d'action. Il estime que des incitations utiles pourraient être présentées en ce sens lors des réunions des Commissions régionales de l'OIE, sous forme de discussions et de rapports d'avancement.*

*Le Groupe a recommandé que les Commissions régionales de l'OIE organisent des sessions de formation sur les zoonoses émergentes et ré-émergentes, en marge de leurs réunions périodiques, et que les directeurs des Services vétérinaires invitent leurs homologues de la santé publique et de l'environnement à participer à ces sessions. Le Groupe a souligné de nouveau la nécessité de cette démarche importante dans le cadre de la stratégie proposée pour prendre en charge et gérer efficacement les zoonoses émergentes. Le Docteur Schudel a suggéré que les Centres collaborateurs pourraient jouer un rôle utile en proposant des sessions de formation aux zoonoses émergentes lors des réunions des Commissions régionales.*

*Le Groupe a recommandé que le système GLEWS soit totalement déployé, correctement financé et mis en oeuvre. Il salue les efforts de collaboration constants de l'OIE, de la FAO et de l'OMS pour développer le système global d'alerte précoce GLEWS (« Global Early Warning and Response System »), appliqué aux principales maladies animales (et notamment aux zoonoses). Ce système a pour objet d'aider à combiner et à coordonner les différents mécanismes de surveillance, de vérification, d'évaluation, d'alerte et de réponse de ces trois organisations. Il a été précisé qu'un accord formel sur le système GLEWS devait être signé par les trois organisations début mai 2006.*

*Le Groupe a recommandé que l'OIE, en concertation avec la FAO et l'OMS (et notamment avec la Commission du Codex Alimentarius), envisage une approche plus dynamique pour explorer le développement de lignes directrices, de normes et de codes de bonne pratique appliqués à la production animale, afin de contribuer à réduire le risque de survenue de zoonoses émergentes transmises par les aliments. Le Groupe a fait observer que le Programme de surveillance mondiale des salmonelles initié par l'OMS (« Global Salm-Surv ») fournit un modèle de bonnes pratiques en ce domaine. Il salue l'extension de cette initiative à d'autres agents pathogènes (comme discuté précédemment lors de la présente réunion). Le Docteur Schudel a fait savoir que le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments était également en train de préparer des lignes directrices, des normes et des codes de bonnes pratiques pour assurer la sécurité sanitaire des aliments au niveau des exploitations, et que ces textes contribueront à réduire les risques d'apparition de zoonoses émergentes transmises par les aliments.*

*Le Groupe a recommandé que l'OIE diffuse aux Services vétérinaires et à leurs homologues de la santé publique et de l'environnement une synthèse des principaux enseignements tirés des épisodes récents de zoonoses, par l'intermédiaire des relais chargés d'assurer une coordination sur les zoonoses émergentes. Le Docteur King considère qu'il serait utile et approprié que le Groupe rédige un document de travail sur les enseignements à tirer de l'influenza aviaire hautement pathogène à H5N1, comme première étape de la mise en oeuvre de cette recommandation. Il a proposé de travailler avec le Docteur Nunn à la préparation d'un projet de texte pour commentaires, modification et approbation par le Groupe, avant sa prochaine réunion. Le Groupe approuve le principe de la préparation d'un document de travail sur les enseignements à tirer de l'influenza aviaire hautement pathogène à H5N1, afin de le soumettre à la FAO, à l'OIE et à l'OMS.*

*Le Groupe a recommandé que les personnes relais désignées dans les pays pour les zoonoses émergentes facilitent l'établissement de relations entre les Services vétérinaires, leurs homologues de la santé publique et de l'environnement, et les services nationaux chargés des catastrophes et des plans d'urgences. Il a également préconisé que des exercices théoriques aient lieu périodiquement pour tester les plans d'urgence ainsi que la coordination entre les différentes instances chargées d'intervenir en cas de maladie zoonotique.* Le Groupe a fait remarquer que dans la mesure où la plupart des directeurs de Services vétérinaires des Pays Membres n'ont pas encore désigné une personne spécifiquement chargée d'assurer une coordination pour les zoonoses émergentes, cet objectif reste à atteindre. Le Groupe reconnaît néanmoins que des relations ont été établies, que des plans d'urgence ont été élaborés et que des exercices ont été conduits dans un certain nombre de pays, notamment pour l'influenza aviaire hautement pathogène à H5N1. Le Groupe a de nouveau souligné l'importance de cette approche et de ces exercices périodiques dans le cadre de la stratégie proposée pour affronter et gérer efficacement les zoonoses émergentes.

*Le Groupe a recommandé qu'en collaboration avec la FAO et l'OMS, l'OIE soutienne le concept de projets coopératifs interdisciplinaires sur les maladies émergentes. Ces projets qui pourraient se dérouler dans des centres désignés à cet effet devraient permettre d'assurer la formation, les actions de sensibilisation et les recherches nécessaires pour contribuer à clarifier les facteurs de risque et les besoins de surveillance. Ces actions devraient en outre permettre de mieux comprendre les incidents sanitaires dus aux zoonoses émergentes et ré-émergentes et d'améliorer les réponses apportées.* Le Groupe a réitéré la nécessité de cette démarche et a fait remarquer que les Centres collaborateurs de l'OIE devraient avoir un rôle dans ces projets de formation, de sensibilisation et de recherche.

*Le Groupe a recommandé que l'OIE joue un rôle actif, en collaboration avec les CDC, dans la préparation, la promotion et l'animation d'un symposium sur les maladies émergentes, en marge de la Conférence internationale sur les maladies infectieuses émergentes (ICEID), à Atlanta, en mars 2006. Il sera également intéressant d'identifier les possibilités d'implication similaire dans d'autres conférences scientifiques internationales importantes.* Le Groupe a signalé que cet objectif a été atteint dans la mesure où l'OIE s'est rapprochée d'autres grands organismes de parrainage pour préparer, promouvoir et animer le Symposium international sur les zoonoses émergentes (ISEZ), qui s'est tenu en marge de la cinquième Conférence internationale sur les maladies infectieuses émergentes (ICEID) des CDC. Le Docteur King considère que cet événement a été l'occasion d'un renforcement de la collaboration entre les CDC et l'OIE.

Le Groupe a passé en revue les progrès enregistrés dans plusieurs domaines identifiés lors de sa première réunion comme des questions à suivre (rappelées en italiques ci-après) et a fait le point sur les développements constatés et les actions de suivi correspondantes.

*Questions concernant la faune sauvage, notamment la surveillance des maladies et la validation des examens de laboratoire pour ces espèces. Ces deux points sont actuellement étudiés par le Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages.* Le Docteur Woodford a précisé que le Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages avance actuellement sur ces questions.

*Rôle des banques de sérums pour améliorer les connaissances sur l'émergence des maladies et sur les hôtes potentiels des zoonoses émergentes et ré-émergentes. Compilation de certaines études de cas diffusées avec l'appui des points de contact nationaux.* Le Groupe estime que cette tâche n'a pas encore été entreprise.

*Comment relier les travaux du Groupe à des développements plus larges (« Objectifs de développement pour le millénaire » par exemple), qui pourraient faciliter le recentrage sur les questions liées à la gestion des zoonoses émergentes et ré-émergentes ?* Le Groupe considère que cet aspect pourrait être abordé en veillant à ce que le document de travail qu'il propose de préparer se réfère à ces développements plus larges, notamment aux « Objectifs de développement pour le millénaire » qui mentionnent les maladies et la santé.

*Participation de représentants d'autres disciplines aux travaux du Groupe, notamment de spécialistes des sciences sociales (étudiant la communication du risque et l'impact socio-économique des zoonoses par exemple, afin de contribuer à identifier les facteurs de risque et à changer les comportements dans le sens d'une réduction des risques. Une compilation des études de cas pour promouvoir la sensibilisation aux zoonoses émergentes et ré-émergentes et améliorer la communication en ce domaine permettrait d'identifier les enseignements adaptables et applicables dans les différentes régions du monde.* Le Docteur Schudel a confirmé que le Groupe pouvait inviter, en tant que participants ayant le statut d'observateurs, des représentants d'autres disciplines ou d'organisations (y compris des ONG et des personnes issues du secteur privé), à n'importe laquelle de ses réunions. Il considère que cette solution est préférable à l'élargissement du nombre de membres officiels du Groupe. Il a suggéré que ces



invitations soient étudiées au cas par cas, en fonction des points prévus à l'ordre du jour de chaque réunion. Le Groupe a remercié le Docteur Schudel pour cette suggestion et a indiqué qu'il était probable que l'apport d'ONG telles que l'Union mondiale pour la conservation et l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), de représentants du secteur privé et d'autres disciplines (sciences sociales et médecine par exemple) serait utile dans certaines réunions à venir.

Le Docteur Slingenbergh a souligné qu'il était possible d'utiliser certains financements de la FAO liés à l'influenza aviaire pour certaines tâches du Groupe telles que la commande d'articles (texte sur le rôle des banques de sérums par exemple).

## **10. Conclusions**

Le Docteur King rappelle que le Docteur Schudel se retirera prochainement du Groupe et, au nom de tous les membres, il le remercie pour sa participation dynamique et pour les conseils utiles et constructifs qu'il a su apporter.

Le Groupe a noté que son rapport serait examiné lors de la prochaine réunion de la Commission scientifique, puis par le Comité international en mai prochain. Les participants ont estimé qu'il serait utile que le groupe se réunisse à nouveau au siège de l'OIE, à Paris, lors du dernier trimestre de 2006.

---

.../Annexes

**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES ZONOSSES ÉMERGENTES**

**Hôtel Marriott Marquis, Atlanta, 21 - 22 mars 2006**

**Liste des participants**

**MEMBRES**

**Docteur Lonnie J. King**

Directeur, College of Veterinary Medicine  
Michigan State University  
G-100 Veterinary Medical Center  
East Lansing, MI 48824-1314, ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE  
Tél : (+1) 517 355 6509  
Fax : (+1) 517 432 1037  
Courriel : kinglonn@cvm.msu.edu

**Docteur Mike Nunn**

Chercheur principal (Biosécurité animale)  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858, Canberra ACT 2601  
AUSTRALIE  
Tél : (+61) 2 6272 4036  
Fax : (+61) 2 6272 4533  
Courriel : mike.nunn@daff.gov.au

**Docteur Michael H. Woodford**

Quinta Margarita, c/o Apartado 10848101-000  
Loule, Algarbe, PORTUGAL  
Tél : (+35) 1 289 999 556  
Courriel : mhwoodford@yahoo.com

**Professeur Hassan Aidaros**

Professeur d'hygiène et de médecine  
préventive, Président de la Commission  
régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient,  
5 Mossadak St., 12311 Dokki  
le Caire, ÉGYPTÉ  
Tél : (+20) 2 338 6549  
Fax : (+20) 2 760 7055  
Courriel : haidaros@netscape.net

**Docteur Rossella Lelli**

Directeur du Centre national de référence  
maladies exotiques  
Istituto Zooprofilattico Sperimentale  
dell'Abruzzo e del Molise « G. Caporale »  
Via Campo Boario  
64100 Teramo, ITALIE  
Tél : (+39) 8 613 322 33  
Fax : (+39) 8 613 322 51  
Courriel : r.elli@izs.it

**Docteur Jan Slingenbergh**

Directeur, Service de santé animale  
Division de la production et de la santé  
animales, Département de l'agriculture, FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, ITALIE  
Tél : (+39) 6 570 541 02  
Fax : (+39) 6 570 557 49  
Courriel : jan.slingenbergh@fao.org

**Docteur François-Xavier Meslin**

Coordinateur, Zoonoses et santé publique  
vétérinaire  
Département Sécurité sanitaire des aliments,  
zoonoses et maladies d'origine alimentaire  
Développement durable et milieux favorables  
à la santé  
Siège de l'OMS  
20 Avenue Appia, CH-1211 Genève 27  
SUISSE  
Tél : (+41) 22 791 25 75  
Fax : (+41) 22 791 48 93  
Courriel : meslinf@who.int

**AUTRES PARTICIPANTS**

**Docteur Alejandro Thiermann**

Président de la Commission des normes  
sanitaires de l'OIE pour les animaux  
terrestres  
Tél : (+33) 1 44 15 18 69  
Courriel : a.thiermann@oie.int

**Professeur Vincenzo Caporale**

Président de la Commission scientifique de  
l'OIE pour les maladies animales  
Directeur, Istituto Zooprofilattico  
Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G.  
Caporale'  
Via Campo Boario  
64100 Teramo  
ITALIE  
Tél : (+39) 8 613 322 33  
Fax : (+39) 8 613 322 51  
Courriel : caporale@izs.it

**Docteur Joseph Domenech**

Directeur, Service de la santé animale  
Division de la production et de la santé  
animales  
Département de l'agriculture, FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, ITALIE  
Tél : (+39) 6 570 547 98  
Fax : (+39) 6 570 530 23  
Courriel : Joseph.Domenech@fao.org

**Docteur Nina Marano**

Centers for Disease Control and Prevention,  
1600 Clifton Road MS C12  
Building 1 Room 6049  
Atlanta GA 30333  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél : (+1) 404 639 3831  
Fax : (+1) 404 639 3039  
Courriel : NMarano@cdc.gov

**Docteur Fred Angulo**

Centers for Disease Control and Prevention  
1600 Clifton Road MS C12  
Building 1 Room 6049  
Atlanta GA 30333  
ÉTAT-UNIS D'AMÉRIQUE  
Courriel : FAngulo@cdc.gov

**BUREAU CENTRAL DE L'OIE**

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
Tél : (+33) 1 44 15 18 88  
Fax : (+33) 1 42 67 09 87  
Courriel : oie@oie.int

**Docteur Alejandro Schudel**

Chef du Service scientifique et technique  
Courriel : a.schudel@oie.int

**Docteur Karim Ben Jebara**

Chef du Service de l'information sanitaire  
Courriel : k.benjebara@oie.int

**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES ZONOSSES ÉMERGENTES  
Hôtel Marriott Marquis, Atlanta, 21 - 22 mars 2006**

---

**Ordre du jour**

1. Introduction
2. Suite donnée aux recommandations de la réunion précédente
3. Discussion sur l'intérêt et les possibilités de collaboration future entre l'OIE et les PH/CDC
4. Discussion relative aux aspects critiques de l'influenza aviaire et au groupe ad hoc : principales recommandations
5. La médecine vétérinaire à la croisée des chemins : étude de l'Académie nationale des sciences et recommandations relatives à la santé publique vétérinaire
6. Infrastructure des Services vétérinaires et capacité d'action des Pays Membres de l'OIE en matière de santé publique : lignes directrices et évaluation
7. Rapport entre santé publique et médecine vétérinaire : modèles et pratiques utiles, présentation du symposium des CDC pour les étudiants en médecine vétérinaire comme un modèle international
8. Modèles de surveillance globale des zoonoses : le système de surveillance mondiale des salmonelles
9. Avancées des organisations internationales en matière de santé publique : résumés succincts de l'OIE, de la FAO et de l'OMS
10. Discussion ouverte et thèmes principaux
11. Conclusions et recommandations finales



---

© **Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), 2006**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par le Comité international de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.